

Groupe Peoples

Divulgation publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024

Divulgence publique (troisième pilier et ratio de levier de Bâle III)

Objectif et contexte

Le présent document renferme les renseignements que la Compagnie de Fiducie Peoples et ses filiales, ainsi que la Banque Peoples du Canada, les Services de Cartes Peoples LP et les Solutions de Paiement Peoples Ltée (collectivement « Groupe Peoples », « GP » ou « le Groupe »), doivent divulguer conformément au troisième pilier et au titre du ratio de levier de Bâle III. Cette divulgation est communiquée conformément à la directive sur les renseignements à fournir au titre du troisième pilier concernant les exigences de fonds propres et de liquidités des petites et moyennes institutions de dépôt (« PMB ») du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le Groupe Peoples est classé dans la catégorie II des PMB, avec un actif total inférieur au seuil de 10 milliards de dollars.

Base de présentation

Les renseignements figurant dans le présent rapport de divulgation publique (rapport) sont préparés conformément à la ligne directrice ci-dessus et aux exigences de communication au titre du troisième pilier concernant les PMB de catégorie II.

Des renseignements qualitatifs complets sont fournis chaque année, à la clôture de l'exercice.

Emplacement et vérification

Ce rapport doit être lu conjointement avec le rapport annuel 2023 du GP, lequel est disponible à l'adresse peoplestrust.com.

Tous les montants figurant dans ce présent rapport sont exprimés en dollars canadiens et sont non audités.

Utilisation de ce document

D'autres données financières publiées sur le site du BSIF sont également accessibles via le lien ci-dessous.

<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres>

Groupe Peoples
Troisième trimestre de 2024
Table des matières – Communications du troisième pilier

Tableau/Gabarit	Tableau/Nom du gabarit	Format	Fréquence	N° de page
KM1	KM1: Indicateurs clés (du groupe consolidé)	Fixe	Trimestrielle	4
CC1 modifié	CC1 modifié : Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB	Fixe	Trimestrielle	5
LR2	LR2 : Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier	Fixe	Trimestrielle	6

KM1 : Indicateurs clés (du groupe consolidé)

		a	b	c	d	e
		Q3 2024 Bâle III	Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III
Fonds disponibles (montants)						
1.	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	468 129	457 285	440 962	390 793	389 645
2	T1	469 217	458 445	442 063	390 929	389 645
3	Total des fonds propres	492 993	481 641	459 001	402 868	407 238
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	2 461 512	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	2 461 512	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258
Ratios de fonds propres basés sur les risques en pourcentage des RWA						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	19,02%	17,66 %	16,42 %	15,12 %	16,17 %
5a	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant taux plancher)	19,02%	17,66 %	16,42 %	15,12 %	16,17 %
6	Ratio de fonds T1 (%)	19,06%	17,70 %	16,47 %	15,13 %	16,17 %
6a	Ratio de fonds T1 (%) (avant taux plancher)	19,06%	17,70 %	16,47 %	15,13 %	16,17 %
7	Ratio de fonds propres (%)	20,03%	18,60 %	17,10 %	15,59 %	16,90 %
7a	Ratio de fonds propres (%) (avant taux plancher)	20,03%	18,60 %	17,10 %	15,59 %	16,90 %
Exigences de réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des RWA						
8	Exigence de réserve de conservation des fonds propres (2,5 % de 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence de réserve contracyclique (%)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	Exigences additionnelles pour les G-BIS ou D-BIS (%) [Sans objet pour les PMB]					
11	Exigences de réserve totales des fonds propres CET1 spécifiques de la banque (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
12	CET1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	12,02 %	10,66 %	9,42 %	8,12 %	9,17 %
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure d'exposition totale au ratio de levier de Bâle III	8 364 317	8 764 586	9 029 905	8 765 591	8 227 605
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	5,61 %	5,23 %	4,90 %	4,46 %	4,74 %

CC1 modifié : Composition des fonds propres réglementaires pour les PMB

		a	b	c	d	e
		Q3 2024 Bâle III	Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	91 888	91 888	91 888	66 886	26 884
2	Bénéfices non répartis	392 422	382 108	365 598	340 957	380 697
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-	-	-	-	-
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	-	-	-	-	-
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	484 310	473 996	457 486	407 843	407 581
Actions ordinaires et assimilées de T1 : Ajustements réglementaires						
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	16 181	16 711	16 524	17 050	17 936
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	468 129	457 285	440 962	390 793	389 645
Autres éléments de T1 : Instruments						
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	-	-	-	-	-
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	-	-	-	-	-
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	-	-	-	-	-
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
36	Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	-	-	-	-	-
Autres éléments de T1 : Ajustements réglementaires						
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	-	-	-	-	-
44	Autres éléments de T1 (AT1)	1 088	1 160	1 101	136	-
45	Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)	469 217	458 445	442 063	390 929	389 645
Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions						
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	-	-	-	-	-
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2 (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	96	116	114	28	-
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés (applicables uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-	-	-	-	-
50	Provisions collectives	23 680	23 079	16 824	11 911	17 593
51	T2 avant ajustements réglementaires	23 776	23 195	16 938	11 939	17 593
Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires						
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres T2	-	-	-	-	-
58	Fonds propres complémentaires (T2)	23 776	23 195	16 938	11 939	17 593
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	492 993	481 641	459 001	402 868	407 238
60	Total des actifs pondérés des risques	2 461 512	2 589 986	2 684 733	2 584 239	2 410 258
Ratios de fonds propres						
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	19,02%	17,66%	16,42%	15,12%	16,17%
62	T1 (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	19,06%	17,70%	16,47%	15,13%	16,17%
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés des risques)	20,03%	18,60%	17,10%	15,59%	16,90%
Cible du BSIF						
69	Ratio cible d'actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
70	Ratio cible de fonds propres T1	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (pour coopératives de crédit fédérales seulement)						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
81	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
83	Montants exclus de fonds propres d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T1 qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-
85	Montants exclus de fonds propres T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-

LR2 : Modèle de divulgation commun au titre du ratio de levier

		a	b	c	d	e
		Q3 2024 Bâle III	Q2 2024 Bâle III	Q1 2024 Bâle III	Q4 2023 Bâle III	Q3 2023 Bâle III
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais tenant compte des garanties)	7 648 339 \$	7 760 574 \$	7 906 777 \$	7 709 051 \$	6 794 875 \$
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes de la norme comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	-	-	-	-	-
4	(Montants des actifs déduits du calcul des fonds propres de catégorie 1)	(16 181)	(16 711)	(16 524)	(17 050)	(17 936)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	7 632 158	7 743 863	7 890 253	7 692 001	6 776 939
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	57 971	11 903	14 787	13 427	43 397
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	-	-	-	-	-
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-	-	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	57 971	11 903	14 787	13 427	43 397
Expositions sur opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de cession	-	-	-	48 333	170 048
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur les actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour les OFT	-	-	-	(351)	(98)
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	-	-	-	47 982	169 950
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	1 804 634	3 094 960	3 316 663	2 922 179	3 160 802
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(1 130 446)	(2 086 140)	(2 191 798)	(1 909 998)	(1 923 483)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	674 188	1 008 820	1 124 865	1 012 181	1 237 319
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	469 217 \$	458 445 \$	442 063 \$	390 929 \$	389 645 \$
21	Total – Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	8 364 317 \$	8 764 586 \$	9 029 905 \$	8 765 591 \$	8 227 605 \$
Ratio de levier						
22	Ratio de levier de Bâle III	5,61 %	5,23 %	4,90 %	4,46 %	4,74 %

Fin du document